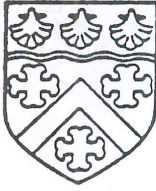


VILLE DE MENNECY

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY

23 DEC. 2016

Arrivé



Monsieur le Maire
Mairie de Mennecy
Place de la Mairie
91540 MENNECY

SERVICES TECHNIQUES
ARRIVE
23 DEC. 2016

✚ SECRETARIAT GENERAL ✚

N/REF : JG/CB/2016/774

SERVICES TECHNIQUES
ARRIVE
23 DEC. 2016

A Ormoy, le 20 décembre 2016

OBJET : Délibération portant avis favorable sur la révision du PLU de la commune de Mennecy.

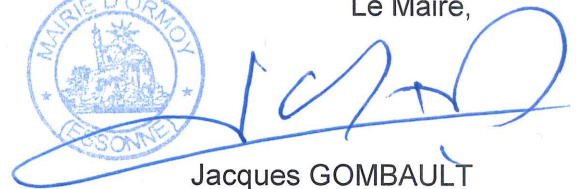
Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint, la délibération en date du 5 décembre dernier par laquelle le conseil municipal a émis un avis favorable sur la révision de votre PLU.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,


Jacques GOMBAULT



Délibération n°2016-VI-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

OBJET : Avis sur la révision du PLU de Mennecy

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Représentés	05
Votants	19

Vote du conseil municipal	
POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil seize, le cinq décembre, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux mille seize, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Hélène ANFRUI, Fabien ANGEL, Denis BIZET, Danièle BONNEVEAU, Nathalie BRUYNOOGHE, Jacques GOMBAULT, Sandra GONCALVES, Catherine LOMBARD, Gérard MARTY, Evelyne PELLETIER, Michel ROCHE, Christian SELAME, Michel VANIER, Danielle VIGUIER.

Etaient présents représentés :

Jean-Michel HOUY a donné pouvoir à Evelyne PELLETIER
Olivier TAIPINA a donné pouvoir à Christian SELAME
Violetta DUAULT a donné pouvoir à Michel VANIER
Charlotte CHAUZEIX a donné pouvoir à Gérard MARTY
Adrien SORRENTINO a donné pouvoir Jacques GOMBAULT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de Mennecy a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément aux articles L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les communes personne publique associée sont invitées à émettre un avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Mennecy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au projet arrêté de révision du PLU de la commune de Mennecy.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	16 DEC. 2016
Affichée le	20 DEC. 2016

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'Ormoiy, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.